

Rapport du Président du Conseil de Surveillance

En application de l'article L. 225-68 du Code de Commerce, nous vous rappelons les principes de gouvernement d'entreprise de Somfy SA et vous faisons part des évolutions et des projets en cours en matière de contrôle interne.

L'ensemble des éléments contenus dans le présent rapport, et qui reflète la volonté commune d'entretenir une conduite des affaires responsable dans toutes les activités de la société et du Groupe, sont issus principalement d'indications fournies par le Directoire et s'appuient en particulier sur des travaux réalisés par l'audit interne ainsi que les services financiers du Groupe. Ils ont été examinés par le Comité d'Audit.

L'organisation de contrôle mise en place vise à assurer la maîtrise des opérations et à prévenir les différents types de risques (dégradation ou disparition des actifs, erreurs, engagements irréguliers, fraudes...).

Composition des organes de Direction

La société Somfy est une société anonyme organisée selon la formule "Directoire et Conseil de Surveillance", qui confie au premier organe la direction de l'entreprise sous le contrôle du second.

1. Composition du Directoire

Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance dans les conditions prévues par la loi.

Au 31 décembre 2008, le Directoire est présidé par Monsieur Paul Georges Despature. Wilfrid Le Naour (Directeur Général) et Nicolas Duchemin (Directeur Financier) sont membres du Directoire.

2. Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance de Somfy SA comprend cinq membres :

Nom	Fonction	Date de nomination	Date d'expiration du mandat
Jean-Bernard GUILLEBERT*	Président	15 mai 2007	2013
Jean DESPATURE	Vice-Président	15 mai 2007	2013
Victor DESPATURE	Membre	15 mai 2007	2013
Xavier LEURENT	Membre	15 mai 2007	2013
Anthony STAHL	Membre	15 mai 2007	2013

* Personnalité indépendante selon la définition du référentiel AFEP-MEDEF.

La liste des autres mandats exercés en dehors de la société Somfy SA est mentionnée dans le rapport de gestion du Directoire au titre des informations requises par l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance accomplit sa mission de contrôle dans les conditions prévues par la loi.

Il élit parmi ses membres un Président et un Vice-président. Ceux-ci convoquent le Conseil par tous moyens, même verbalement.

1. Indépendance des membres du Conseil de Surveillance

Somfy SA est détenue majoritairement par un groupe d'actionnaires familiaux.

Ainsi que le prévoient le référentiel AFEP/MEDEF et le règlement intérieur du Conseil de Surveillance, le Conseil a examiné la situation de ses membres au regard de leur indépendance.

Sur la base des critères d'indépendance proposés par le référentiel AFEP/MEDEF, le Conseil de Surveillance retient à ce jour qu'un membre indépendant de ce Conseil est un membre qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec Somfy SA ou sa direction, ou avec une société consolidée du groupe Somfy, qui puisse affecter sa liberté de jugement, et répond aux critères suivants :

- ne pas être salarié et ne pas exercer une fonction de direction générale d'une société du Groupe, ne pas l'avoir été, ou ne pas en avoir exercé au cours des cinq années précédentes,
- ne pas être, directement ou indirectement, client, fournisseur, banquier d'affaires ou banquier de financement significatif de Somfy SA ou de son Groupe, ou pour lequel Somfy SA ou son Groupe représente une part significative de l'activité,
- ne pas avoir un lien familial proche avec un actionnaire ou un mandataire social,
- ne pas avoir été auditeur d'une société du Groupe au cours des cinq années précédentes,
- ne pas être ou contrôler un actionnaire détenant seul ou de concert plus de 10 % du capital et des droits de vote aux assemblées de Somfy SA.

Au regard de ces critères, le Conseil de Surveillance a considéré que seul Jean-Bernard Guillebert pouvait être qualifié de membre indépendant. Ce dernier fait bénéficier le groupe Somfy de toute son expérience dans les domaines de la finance, de la gestion et du contrôle des risques. Les autres membres du Conseil de Surveillance appartiennent à la famille. Ils sont très largement investis dans le Groupe et sont engagés à long terme en ayant comme objectif la création de valeur pour toutes les parties prenantes de Somfy SA.

2. Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Les statuts de la société définissent et précisent les modalités de la composition du Conseil de Surveillance. Les dispositions principales sont les suivantes :

- Les membres du Conseil de Surveillance, dont le nombre ne peut être ni inférieur au minimum légal ni supérieur au maximum légal, sont nommés dans les conditions prévues par la loi pour six années.
- Tout membre du Conseil de Surveillance sortant est rééligible.

Pendant la durée de son mandat, chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire d'au moins quatre actions de la société.

Les fonctions d'un membre du Conseil de Surveillance prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit membre du Conseil de Surveillance.

Un dialogue régulier établi entre les membres du Conseil permet d'estimer l'efficacité du fonctionnement de celui-ci. Un exercice formel d'autoévaluation portant sur le fonctionnement du Conseil de Surveillance a été réalisé en 2007. Six thèmes ont ainsi été couverts (Autorité, Composition, Structure et Comités Spécialisés, Fonctionnement et travaux du Conseil, Rôle et responsabilités, Durée du mandat). Ce travail a mis en évidence certaines zones d'amélioration, notamment dans la définition de règles relatives à la composition du Conseil (taille, variété de compétences et autres qualités clés) ou dans les actions de formation susceptibles d'enrichir la contribution des membres.

Un règlement intérieur du Conseil de Surveillance a été formalisé et reprend les thèmes suivants : Mission du Conseil de Surveillance, Organisation et fonctionnement du Conseil, Comités Spécialisés.

3. Nature des informations adressées aux membres du Conseil pour préparer les travaux

Une fois par trimestre au moins, le Conseil de Surveillance se réunit sur un ordre du jour établi par son Président. Lors de chaque réunion, le Directoire présente un rapport sur l'activité et les résultats du Groupe et de ses principales filiales pour le trimestre écoulé.

Des réunions supplémentaires sont, à l'occasion, convoquées pour l'examen de sujets spécifiques.

Un compte de résultat détaillé et commenté est présenté par le Directoire à l'occasion de chaque clôture semestrielle ou annuelle.

Le Conseil de Surveillance bénéficie également d'une communication mensuelle de l'activité (chiffre d'affaires).

Dans un délai de trois mois après la clôture de chaque exercice, les comptes consolidés arrêtés par le Directoire sont communiqués au Conseil de Surveillance pour approbation. Le Conseil présente ensuite à l'Assemblée générale ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le Conseil de Surveillance demande au Directoire, chaque fois que nécessaire, toute information ou analyse qu'il juge opportune.

Au cours de l'exercice 2008, il s'est réuni quatre fois et le taux d'assiduité a été de 100 %.

4. Les Comités constitués par le Conseil de Surveillance

Dès 2002, le Conseil de Surveillance a mis en place 2 Comités Spécialisés :

Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé actuellement de 3 membres, dont un seul est indépendant au regard des critères AFEP-MEDEF. Il a pour mission de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux et de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations répondent à cet objectif.

Le Comité d'Audit supervise le service d'audit interne et valide le plan d'audit annuel. Il propose, oriente et assure le suivi des missions de l'audit interne.

Depuis sa création, il s'est réuni à l'occasion de chaque clôture semestrielle et annuelle.

Au cours l'exercice 2008, le Comité d'Audit s'est réuni à quatre reprises, dont trois concernant l'arrêté des comptes, et une de manière extraordinaire afin de s'assurer de l'avancement des travaux en matière de cartographie des risques. Le taux d'assiduité des membres du Comité a été de 100 %.

Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations, composé de 2 membres, a pour mission de présenter au Conseil de Surveillance des avis concernant notamment le montant et les modalités de calcul de la rémunération des mandataires sociaux. Il s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice et s'assure au moins une fois par an auprès d'experts extérieurs de la validité des choix effectués.

Référentiel de gouvernement d'entreprise

À l'instar de son adhésion aux principes de gouvernance d'entreprise relatifs aux rémunérations des dirigeants mandataires sociaux édictés par l'AFEP et le MEDEF et modifiés par leurs recommandations d'octobre 2008, la société Somfy SA a pris position sur le texte du référentiel de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, également élaboré par les organisations AFEP-MEDEF paru en décembre 2008. Ce référentiel est consultable à l'adresse suivante : www.medef.fr.

De façon générale, le Conseil de Surveillance considère que la politique de gouvernement d'entreprise suivie par Somfy SA depuis de nombreuses années est dès à présent bien conforme à l'esprit de ce texte.

Le Conseil de Surveillance a donc décidé d'adhérer à ce texte et de se référer aux principes décrits.

Toutefois, trois dispositions ont été écartées, et ce pour les raisons décrites ci-dessous :

- Le Conseil de Surveillance a exprimé une réserve en matière de cumul d'un mandat social et d'un contrat de travail. En effet, le Conseil souhaite, dans l'intérêt de la société, conserver sa capacité à déterminer selon le cas, les modalités les plus adaptées au dirigeant concerné, et notamment éviter ainsi les surcoûts que pourraient engendrer la rupture ou le non-octroi d'un contrat de travail. Cette réserve trouverait à s'appliquer, tant pour le dirigeant en place à l'occasion du renouvellement de son mandat, qu'en cas de nomination d'un nouveau dirigeant issu du Groupe ou venant de l'extérieur. En toute hypothèse, le Conseil s'attachera, comme par le passé, à ce que les rémunérations et avantages accordés au dirigeant soient globalement en ligne avec ceux consentis par les entreprises de profil comparable, liés aux performances, à l'atteinte des objectifs et par là même source de motivation.

- De même, l'indépendance des membres du Conseil, telle qu'elle est définie dans ce texte, n'est pas intégralement transposable au modèle historique de Somfy SA, société détenue majoritairement par un groupe d'actionnaires familiaux. Les membres du Conseil faisant partie de la famille sont très largement investis dans le Groupe et la qualité des délibérations du Conseil est garantie par l'intérêt social et financier qu'ils ont dans la société.
- Enfin, dans le même ordre d'idée, la durée du mandat des membres du Conseil, fixée à quatre ans maximum dans le référentiel de gouvernement d'entreprise restera établie à six ans chez Somfy SA, tel que stipulé dans les statuts. Compte tenu de leur situation particulière, comme indiqué ci-dessus, les membres du Conseil se sont engagés à long terme en ayant comme objectif la création de valeur pour toutes les parties prenantes de Somfy SA.

Dispositif de contrôle interne

1. Définition et périmètre du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne, inspiré du cadre de référence AFEP-MEDEF publié en octobre 2003 et disponible à l'adresse suivante : www.medef.fr, a pour objet de fournir une assurance raisonnable sur :

- la fiabilité de l'information comptable et financière ;
- l'efficacité dans la conduite des opérations de l'entreprise ;
- le respect des lois et des réglementations locales applicables ;
- la préservation du patrimoine de l'entreprise en s'assurant, entre autres, de la maîtrise des risques de fraude ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ou le Directoire.

Le périmètre de contrôle interne intègre les filiales et sociétés détenues à plus de 50 %.

2. Éléments clés du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de Somfy SA s'appuie sur les *Somfy Management Principles*, charte dans laquelle sont définies les valeurs du Groupe ainsi que la structure de management et ses règles de fonctionnement.

Les valeurs du Groupe (International – Responsabilité – Performance) créent des repères et fédèrent les actions de l'ensemble des collaborateurs.

Délégations

Dans un objectif de développement et de couverture des marchés, Somfy SA cherche à renforcer les principes de management entrepreneurial et de responsabilités aux différents échelons hiérarchiques et géographiques.

Conformément aux statuts de Somfy SA, les pouvoirs du Directoire, de son Président et éventuellement du ou des Directeurs Généraux, sont ceux que leur confère la loi.

En outre, mais à titre de règlement intérieur et sans que ces limitations de pouvoirs soient opposables aux tiers, la conclusion des opérations ci-après est subordonnée à une décision prise à l'unanimité par les membres du Directoire :

- l'achat, la vente d'immeubles ou de fonds de commerce ;
- les prêts dont le montant serait supérieur au tiers du capital social ;
- les emprunts d'un montant supérieur au tiers du capital social ;
- les cautions, avals et garanties entraînant un engagement supérieur au tiers du capital social ;
- toute convention, tout rapprochement, entente ou groupement avec d'autres commerçants ou sociétés qui dépassent le cadre des relations normales de la société avec ses clients ou fournisseurs.

Enfin, le Directoire contracte tous emprunts jusqu'à concurrence d'une somme égale au montant du capital de la société, de la manière et aux conditions qu'il jugera convenables. Au-delà de ce montant, l'autorisation du Conseil de Surveillance est nécessaire. Toutefois, les emprunts par voie d'émission d'obligations non échangeables ni convertibles et les sûretés particulières à leur conférer doivent être décidés et autorisés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires qui peut déléguer au Directoire les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission d'obligations en une ou plusieurs fois, dans le délai de cinq ans, et en arrêter les modalités.

Organisation

Au cours du premier semestre 2008, le Groupe s'est organisé autour de deux branches :

- Somfy Activités, qui regroupe les entreprises dont le métier correspond au périmètre des 3 activités traditionnelles de Somfy (voir la description ci-dessous) ;
- Somfy Participations, dont la vocation est d'investir dans des entreprises industrielles qui ne relèvent pas du cœur de métier de Somfy.

Depuis juillet 2008, Somfy Activités et Somfy Participations ont chacune à leur tête un Directeur Général. La Direction Financière et l'équipe fusion-acquisition restent communes aux deux branches.

En ce qui concerne Somfy Participations, le Groupe a engagé une réflexion sur les systèmes de contrôle interne existants dans les sociétés concernées afin de s'assurer que chacune fonctionne de manière sécurisée.

Somfy Activités est organisée autour de trois grands groupes d'application qui sont :

- l'automatisation des volets roulants et stores de terrasse ;
- l'automatisation des stores d'intérieur et des solutions applicables dans les immeubles du tertiaire ;
- l'automatisation des portails et portes de garage.

Ces trois groupes d'application (*ou Business Groups*) sont responsables des aspects marketing, qualité, offre produits, développement & *engineering* de ces métiers.

Les unités de distribution de Somfy Activités sont réparties en 9 zones géographiques au niveau mondial (*Business Areas*), chaque *Business Area* étant subdivisée en centres de profits (*Business Units*).

Par ailleurs, Somfy Activités compte, outre la Direction Générale et la Direction Financière, les divisions suivantes : Industrie & Logistique, Business & Marketing Sud, Business & Marketing Nord, Organisation & Management, auxquelles s'ajoutent les Directions Stratégique, Qualité, Alliances & Partenariats, dont les représentants font partie du Comité Stratégique.

Cette organisation a pour objectif d'exploiter le potentiel des segments de marché, de développer la présence et la proximité de Somfy dans tous les canaux de distribution et donc de dynamiser la croissance.

Dans le cadre de cette organisation, des règles de gouvernance ont été définies afin de préciser les missions des instances de décision du Groupe. Ces instances étant la Direction Générale (*ou Group Executive Board*), le Comité de Direction du Groupe (*ou Group Management Committee*) et le Comité stratégique.

Principes et règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

La rémunération des dirigeants, détaillée dans le rapport du Directoire, est proposée par le Comité des rémunérations.

Celle-ci est étalonnée annuellement auprès d'experts et est conforme au marché.

Elle comprend une part fixe et une part variable sur la base d'une grille d'objectifs prenant en compte l'évolution du résultat et la rentabilité des capitaux utilisés. Ce dispositif s'accompagne de critères qualitatifs auxquels s'ajoute le niveau de l'endettement pour ce qui concerne le Président du Directoire.

Les autres avantages, approuvés par le Conseil de Surveillance, sont constitués par :

- l'attribution de plans de stock-options qui font l'objet du rapport spécial prévu par l'article L. 225-184 du Code de Commerce. Le Président du Directoire ne bénéficie pas de plans de stock-options.
- un régime de retraite additive, dite "Article 39", pour les membres du Directoire. Les cadres supérieurs et les dirigeants, dont le Président du Directoire, bénéficient, quant à eux, d'un régime de retraite complémentaire distinct mis en place par la société Damart System ICC devenue DSG SA.

Ces points sont évoqués plus largement dans le rapport du Directoire.

Modalités relatives à la participation des actionnaires aux Assemblées générales

Les dispositions suivantes extraites des statuts de la société sont applicables :

"Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, la société peut toutefois, si elle le juge utile, remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles, l'assistance personnelle de l'actionnaire annule toute procuration ou vote par correspondance."

Les autres modalités relatives à la participation des actionnaires aux Assemblées générales ressortent des dispositions de la réglementation en vigueur.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont publiées sous les paragraphes intitulés "Informations sur la répartition du capital et les participations", "Dispositions statutaires relatives à la nomination et au remplacement des membres du Directoire" et "Dispositions statutaires relatives à la modification des statuts" du rapport de gestion établi par le Directoire au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2008.

Processus stratégique, budgétaire et reporting

L'élaboration du budget s'effectue dans le cadre d'un processus stratégique annuel impliquant toutes les *Business Groups*, *Business Areas*, *Business Units* ainsi que toutes les divisions, qui précisent leurs objectifs essentiels et leur plan à trois ans, en ligne avec le cadre stratégique fixé par la Direction Générale.

Le budget global est élaboré dans le cadre d'un processus itératif impliquant tous les acteurs du Groupe. Il résulte de la consolidation des budgets locaux.

Après approbation par la Direction Générale du Groupe, chaque manager devient responsable du respect de son propre budget.

La mesure de la réalisation des objectifs fixés dans les budgets s'effectue à travers un système de reporting mensuel et trimestriel matriciel, qui permet de sortir les résultats selon plusieurs axes (*Business Area*, *Business Unit*, et *Business Group*). Il comprend des éléments financiers classiques : comptes d'exploitation et indicateurs de bilan, et des indicateurs de performance non financiers.

Le reporting est complété par des rapports stratégiques, et une re-prévision trimestrielle des ventes et des résultats de l'année en cours. Ces éléments de mesure permettent de suivre la réalisation des objectifs et d'apporter les actions correctives, matriciellement et à tous les niveaux de responsabilité (consolidé, *Business Areas*, *Business Units*, *Business Groups*, sociétés juridiques, Départements, Services).

Par ailleurs, trois plans à trois ans, en ligne avec la stratégie du Groupe et révisés annuellement, sont pilotés par la Direction. Il s'agit :

- du *product master plan* qui concerne le développement de l'offre produit ;
- du schéma directeur industriel et logistique en matière de moyens industriels ;
- du schéma directeur des systèmes d'information.

Traitement de l'information comptable et financière

Élaboration des états financiers

Le groupe Somfy a défini un Système d'Information de Gestion (SIG), référentiel unique et commun pour ce qui concerne l'enregistrement comptable et financier.

Il se traduit par la définition et l'application à l'ensemble des entités contrôlées d'un plan comptable Groupe ainsi que par la définition et l'application des principales procédures de gestion (stocks, immobilisations, clients...) qui sont matérialisées dans le Manuel de Procédures du Groupe diffusé et mis à jour dans l'intranet du Groupe "Teepee".

La bonne application du plan de comptes, des procédures et de la fiabilité du reporting est contrôlée lors de visites en filiales, au moins annuelles, planifiées par les services Comptable et Contrôle de Gestion du siège, dans le cadre des clôtures annuelles ou semestrielles. Elle est également vérifiée lors du processus budgétaire et du reporting mensuel.

L'équipe Groupe en charge de l'élaboration et du contrôle des états financiers est composée de la Direction Financière Groupe et de la Direction

Comptabilité, Contrôle de Gestion et Fiscalité Groupe représentée par son responsable et comprenant :

- l'équipe de consolidation ;
- l'équipe centrale de contrôle de gestion qui comprend également deux contrôleurs de gestion pour la *Business & Marketing Area Sud* et deux pour la *Business & Marketing Area Nord*.

Cette équipe s'appuie sur les contrôleurs de gestion localisés dans chaque *Business Area*, qui sont ses relais dans les neuf zones géographiques du Groupe. Chaque contrôleur de *Business Area* dispose d'un correspondant fonctionnel au siège.

Depuis leur création, chacun des trois *Business Groups* bénéficie également d'un contrôleur de gestion dédié.

Une attention particulière est portée à l'analyse des risques au travers de la revue des provisions sur actif et pour risques et charges, ainsi que des engagements hors bilan.

À chaque clôture annuelle, les stocks sont vérifiés, soit par le biais d'un inventaire physique complet, soit à travers une procédure physique d'inventaire tournant.

Les comptes clients font l'objet d'analyses de risque crédit pour le calcul des provisions. La société couvre, par ailleurs, son risque par le biais de contrats d'assurance crédit clients, tant en France qu'à l'étranger.

Les achats, ventes et comptes de bilan intra-groupe font l'objet de confirmations mensuelles.

Les montants de stocks provenant du Groupe sont déterminés dans l'ensemble des entités afin d'éliminer les marges internes sur stocks.

Une réunion de pré-clôture est organisée chaque semestre avec le département juridique, pour identifier l'ensemble des risques et litiges éventuels ou déclarés et de calculer, en fonction de l'avancement des dossiers, les provisions pour risques et charges correspondantes.

La revue des différents contrats, des cautions avals et garanties a également pour objet d'identifier les engagements à inscrire hors bilan.

Les liasses de consolidation, incluant bilan, compte de résultat, l'ensemble des tableaux de flux et les éléments annexes, sont ensuite envoyées au service Consolidation selon un planning prédéfini.

Contrôle des états financiers

Le service Consolidation, après contrôle de l'exhaustivité des informations financières, de la bonne application des procédures de clôture et des retraitements, de la réconciliation des comptes intra-groupe et de la justification de situation nette, procède à la consolidation des comptes dans le logiciel dédié.

Les comptes consolidés sont établis suivant les normes IFRS. Les options retenues ont par ailleurs été présentées et validées par le Comité d'Audit puis par le Conseil de Surveillance.

Communication financière

Après approbation des comptes semestriels et annuels par le Conseil de Surveillance, ceux-ci sont présentés à la communauté financière sous l'égide de la SFAF et publiés dans un rapport diffusé sur le site émetteur financier (www.somfyfinance.com) ainsi que sur un réseau réglementaire de diffusion professionnelle (www.lesechos-comfi.fr).

Les autres informations visées par la Directive Transparence, informations trimestrielles et rapports sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise notamment, sont également mises en ligne sur ces deux sites.

Systèmes d'information

En remplacement des logiciels comptables et de gestion locaux, Somfy SA a poursuivi le déploiement du progiciel intégré BaaN ERP dans la majorité des pays européens.

Déjà installé au Moyen-Orient, en Italie, aux États-Unis, au Maroc et dans certains pays d'Europe de l'Est, BaaN a été déployé en Grèce en 2007, et en République Tchèque en 2008. En 2009, le déploiement se poursuivra en Russie, en Turquie et au Brésil.

Concernant la zone Asie, l'ERP Accpac, déjà installé en Australie, en Corée, à Singapour, à Hong-Kong, en Chine et en Inde, a été déployé en 2008 à Taiwan. En 2009, le Japon bénéficiera lui aussi de cette mise en place.

Pour les sociétés dans lesquelles un ERP (BaaN ou Accpac) est déployé, un paramétrage standard est inclus (comprenant plan comptable, suivi analytique et procédures), conformément au SIG.

La réalisation du budget, du reporting mensuel, de l'analyse de la marge par famille de produits et de la consolidation statutaire au sein d'une même plateforme (Hyperion) permet d'accroître l'homogénéité ainsi que la facilité d'analyse des informations.

En 2008, une importante équipe projet a mené avec succès la migration de l'outil de GPAO Tolas vers le module BaaN Manufacturing pour une intégration plus poussée de l'ensemble des activités de production du Groupe Somfy (de l'approvisionnement à la distribution) avec la Logistique et la Finance. Pour cette première étape, seul le site principal de Cluses était concerné. En 2009 et 2010, la migration se poursuivra sur les sites de Zriba, en Tunisie, et de Gray pour Simu SAS.

Comité d'Audit – Audit Interne

Organisation

Sous la supervision du Comité d'Audit, le service d'audit interne rapporte au Président du Directoire.

Le service, composé du Directeur de l'Audit Interne et de deux auditeurs, réalise des contrôles qui évaluent la bonne application des principes comptables, l'organisation et les systèmes mis en place dans l'entité auditée.

Un planning des missions d'audit, défini annuellement en collaboration avec la Direction de Somfy SA, est soumis au Directoire puis validé lors du Comité d'Audit.

Ces missions permettent d'apprécier de façon indépendante l'efficacité du système de contrôle interne de chaque entité.

Le cas échéant, les faiblesses de contrôle interne identifiées sont communiquées et des recommandations émises.

Un suivi de la mise en place des recommandations est effectué entre 1 et 2 ans après l'émission du rapport final.

Au 31 décembre 2007, la quasi-totalité des filiales du Groupe ont ainsi fait l'objet d'au moins un audit.

Fin 2007, un reporting a été réalisé par l'Audit Interne afin de recenser, sur la base de critères de contrôle interne clés, les faiblesses principales des entités contrôlées. Ce reporting a débouché en 2008 sur une prise en charge de plans d'actions aux niveaux local (*Business Units, Business Areas*) et Groupe, sous l'impulsion du Comité de Contrôle Interne (composé de la Direction Comptabilité-Contrôle de Gestion et des BMA Contrôleurs).

Par ailleurs, des missions à caractère d'urgence et non prévues au plan d'audit peuvent être effectuées en cours d'année sur demande du Directoire ou du Comité d'Audit.

Deux fois par an, le Directeur de l'Audit Interne présente le compte rendu de ses activités au Comité d'Audit.

Une charte d'audit interne, co-signée début février 2005 par le Président du Directoire, le Président du Comité d'Audit et le Directeur de l'Audit Interne précise le rôle et le champ d'intervention de l'audit interne. Ce champ d'intervention se confond avec le périmètre de contrôle interne décrit précédemment (*voir 1. Définition et périmètre du contrôle interne*).

Pilotage du contrôle interne

Le pilotage du contrôle interne visant une meilleure connaissance, communication et suivi des risques et des contrôles associés est réalisé au travers d'outils dédiés :

- une plateforme Intranet, regroupant les données utilisées, recensées et collectées par l'audit interne en matière de contrôle interne,
- un outil d'autoévaluation à destination des filiales intégrant un référentiel de points de contrôle clés. Des campagnes sont réalisées sur un rythme annuel et les résultats, après analyse détaillée, font le cas échéant l'objet de recommandations. L'objectif est de couvrir l'ensemble des

filiales et des processus du Groupe. Les exercices 2006 à 2008 ont principalement été consacrés aux filiales de distribution et aux processus correspondants. L'année 2009 se focalisera davantage sur des sujets transversaux ayant un potentiel d'amélioration identifié.

L'évolution de ce projet, validé par le Comité d'Audit début 2005, fait l'objet d'un suivi régulier par ce même Comité.

Par ailleurs, un Comité de Contrôle Interne, animé par la Direction Comptabilité-Contrôle de Gestion, a été créé en 2005. Il a notamment pour missions :

- la mise en place d'un contrôle interne fiable au sein du Groupe : sécurisation et fiabilisation des données financières statutaires et reporting (identification des risques, définition de procédures de contrôle), et la validation des procédures comptables et gestion Groupe, tout en s'assurant de leur faisabilité dans les systèmes d'information ;
- le suivi des missions d'audit interne : revue des rapports d'audit interne, identification des plans d'actions à mettre en place, suivi des plans d'actions ;
- l'organisation d'un plan de sécurisation des clôtures semestrielles : plan de visites des filiales, identification des points d'attention, revue des comptes-rendus de visites et suivi des plans d'actions.

Ce Comité se réunit cinq fois par an.

Cartographie des risques

Une cartographie des risques du Groupe a été élaborée au cours du second semestre 2005, permettant de recenser l'ensemble des risques. Ainsi a été prise en compte la menace qu'un événement, une action ou une inaction affectent :

- la capacité du Groupe à déployer sa stratégie et atteindre ses objectifs ;
- les principaux actifs nécessaires à la mise en œuvre de notre plan d'affaires (actifs corporels, incorporels, humains, image...) ;
- la capacité du Groupe à respecter sa charte de valeurs, ainsi que les lois et règlements applicables.

Les risques identifiés sont classés en deux catégories : les risques correspondant à des enjeux stratégiques forts et les risques opérationnels induits par le fonctionnement courant du Groupe.

Le suivi des premiers a été confié au Comité Stratégique et est intégré à la Revue Stratégique.

Les seconds font l'objet d'une analyse visant à s'assurer de l'existence de plans d'actions adéquats (réalisés, en cours, ou à l'état de projet) permettant de les suivre et de les traiter. Ces risques et leur traitement font l'objet d'un suivi par les instances du Groupe.

Les principaux risques pris en considération sont liés à la position du Groupe sur son marché (risques impactant la part de marché et les marges, risques transitoires liés aux nouveaux segments de relais de croissance,

risques liés au déploiement à l'international, risque de change), des risques liés aux activités cœur de métier du Groupe (défaillance clients, risques produits, risques industriels) et des risques liés aux activités de support (ressources humaines, systèmes d'information, finance).

À la demande du Comité d'Audit, la démarche d'identification et de suivi des risques opérationnels va continuer à être animée par le Management aux différents niveaux de la hiérarchie en 2009, et ce, sous le contrôle de l'Audit Interne, avec pour objectif d'être le plus exhaustif possible dans la mise à jour de la cartographie Groupe et de favoriser l'appropriation de cette gestion des risques par tous.

Comité de Trésorerie/Trésorerie Groupe

Le Comité de Trésorerie, créé en mars 2003, regroupe les membres du Directoire et le Trésorier.

Il se réunit chaque mois afin de remplir son rôle d'observation, de décision et de mise en place de la politique en matière de gestion de la trésorerie.

Ses missions sont de deux types :

- d'ordre stratégique, visant à définir la politique globale en matière de Trésorerie Groupe, de financement, de gestion des risques de taux et de change et de placement. Elles intègrent également le suivi du haut du bilan (Capitaux propres) des filiales du Groupe ;
- d'ordre opérationnel, assurant le suivi régulier des actions de la Trésorerie Groupe qui sont présentées dans un tableau de bord mensuel.

L'optimisation, au plan international, de la gestion financière des liquidités du Groupe se traduit par l'implantation d'un système de *cash pooling* qui regroupe quasiment toutes les filiales en zone euro (à l'exception de l'Autriche et de la Grèce).

Aux États-Unis, un *cash pooling* en dollars des trois filiales du Groupe a été implémenté courant 2007.

La méthodologie mise en place est celle dite du *D-Zero Cash*, qui consiste quotidiennement à transférer dans un sens ou dans l'autre les excédents ou besoins de trésorerie de ces filiales.

Ce système a plusieurs avantages clairs, dont l'optimisation des produits financiers nets, la réduction des frais financiers ainsi que la réduction de l'endettement global du Groupe.

La trésorerie Groupe, disposant d'une visibilité sur l'ensemble des flux de trésorerie des filiales concernées, peut ainsi en optimiser l'utilisation.

Les filiales sont dégagées au quotidien des contingences de gestion, des soldes de trésorerie, tout en retirant une meilleure rémunération.

Ces mêmes filiales peuvent se concentrer sur l'optimisation de leur besoin en fonds de roulement, véritable enjeu de gestion de leur trésorerie.

L'optimisation des flux et la réduction du nombre de comptes bancaires notamment contribuent à améliorer la sécurité de ce processus.

Dans l'environnement financier actuel, le renforcement des procédures de trésorerie est en cours d'examen. Il devrait déboucher sur une limitation de la nature des instruments utilisés par le Trésorier Groupe.

Certifications et démarche qualité

Somfy SA est certifié ISO 9001 (Lloyd Register Quality Assurance - LRQA) depuis 1995, ce qui implique l'identification et la mise sous contrôle des processus.

Les sociétés aujourd'hui certifiées ISO 9001 (toutes ne sont pas certifiées par LRQA mais également par d'autres organismes) sont Somfy SAS, Simu SAS, Spirel SAS, et WAY (regroupement Asa et Mingardi), Somfy Allemagne et Somfy Hollande. SITEM sera certifiée en mars 2009.

Ces sociétés représentent la majeure partie des achats et de la production du Groupe.

De nombreux collaborateurs du Groupe sont ainsi impliqués dans cette démarche, incluant l'ensemble des services techniques, notamment les services R&D, achats, fabrication, production, commercialisation, logistique.

Des audits de qualité interne sont définis dans chaque plan d'audit qualité annuel en fonction des orientations stratégiques et du plan produit de l'entreprise ; la direction de l'entreprise a un rôle majeur dans cette démarche qualité.

Les actions correctives ou préventives sont gérées au sein de chaque service opérationnel ou de support.

La liste des processus opérationnels et de support entrant dans le champ d'application du management de la qualité, ainsi que leurs indicateurs, documents de référence et Comités de Pilotage, sont définis dans le manuel qualité de l'entreprise.

La mise sous contrôle des processus est obtenue par le respect des dispositions décrites dans les différents éléments du référentiel qualité (directives, procédures, guides méthodologiques métiers...) et par le principe d'amélioration continue appliqué à chacun d'eux.

Couverture des risques - Assurances

La politique de prévention et de protection des risques du Groupe est définie par les services *Corporate* en partenariat avec ses courtiers et assureurs. La grande majorité des unités est assurée par des polices Groupe visant à garantir une couverture adéquate des risques aux meilleures conditions du marché. Il s'agit notamment des risques directs (incendie, vol...), pertes d'exploitation, responsabilité civile (y compris responsabilité civile des mandataires sociaux) et transport de marchandises. Les autres unités sont couvertes par des assurances locales.

Le Président du Conseil de Surveillance

Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Somfy S.A.

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Somfy S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement

de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de Commerce.

Paris et Lyon, le 28 avril 2009
Les Commissaires aux comptes

LEDOUBLE
Dominique Ledouble

ERNST & YOUNG Audit
Daniel Mary-Dauphin